

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : HYDROFIN AR

Code du produit : O3000A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peinture industrielle en phase aqueuse, sans Formaldéhyde \leq 2.82 g/l COV

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : ATOMLAC.

Adresse : 12-16 chemin de CAMINASSE.33140.VILLENAVE D'ORNON.FRANCE.

Téléphone : 05.56.87.07.17. Fax : 05.56.75.80.09.

E-mail : atomlac.comm@orange.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : 0145425959.

Société/Organisme : O.R.F.I.L.A..

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Peut déclencher une réaction allergique (EUH208).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Peut déclencher une réaction allergique.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est utilisé sous forme de pulvérisation.

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Étiquetage additionnel :

EUH208 Contient ACIDE NÉODÉCANOIQUE,SEL DE COALT. Peut produire une réaction allergique.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Contient du :

Contient du EC 248-373-0 ACIDE NÉODÉCANOIQUE,SEL DE COALT. Peut déclencher une réaction allergique.

Phrases de risque :

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	Nom	Classification	%
----------------	-----	----------------	---

INDEX: 27253312 CAS: 27253-31-2 EC: 248-373-0	ACIDE NÉODÉCANOIQUE,SEL DE COALT	GHS07, GHS09, Wng Xn,N H:302-315-317-411 R: 38-43-51/53-22	0 <= x % < 2.5
---	-------------------------------------	---	----------------

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

En cas de contact avec la peau :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants.

Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non précisé.

Base faible.

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Pression de vapeur : Non concerné.

Densité : > 1

Hydrosolubilité : Diluable.

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

9.2. Autres informations

COV (g/l) : 2.82

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO₂)

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Le 2-butoxyéthanol et son acétate sont absorbés directement à travers la peau et auront des effets nocifs sur le sang.

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 13983-17-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- N-Ethyl-2-pyrrolidone (CAS 2687-91-4): Voir la fiche toxicologique n° 270 de 2008.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur les substances.

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2012).

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

- Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Travaux de peinture ou de vernissage par pulvérisation: Décret N° 47-1619 modifié le 27/08/1962.

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

Surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés dans l'arrêté du 11 juillet 1977.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient <nom de la substance sensibilisante>. Peut produire une réaction allergique.
R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 38	Irritant pour la peau.
R 43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ALOPRIM
Code du produit : TA735C7035

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

peinture primaire en phase aqueuse

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : ATOMLAC.
Adresse : 12-16 chemin de CAMINASSE.33140.VILLENAVE D'ORNON.FRANCE.
Téléphone : 05.56.87.07.17. Fax : 05.56.75.80.09.
E-mail : atomlac.comm@orange.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : 0145425959.

Société/Organisme : O.R.F.I.L.A..

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est utilisé sous forme de pulvérisation.

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Aucun élément d'étiquetage n'est requis pour ce mélange.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Aucun élément d'étiquetage n'est requis pour ce mélange.

Phrases de risque :

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin
Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants.

Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- PVA (Alcool polyvinylique)

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non précisé.

Base faible.

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Pression de vapeur : Non concerné.

Densité : > 1

Hydrosolubilité : Diluable.

Point/intervalle de fusion : Non précisé.
Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.
Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- N-Ethyl-2-pyrrolidone (CAS 2687-91-4): Voir la fiche toxicologique n° 270 de 2008.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur les substances.

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2012).

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

4 Bis Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.

- Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Travaux de peinture ou de vernissage par pulvérisation: Décret N° 47-1619 modifié le 27/08/1962.

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

Surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés dans l'arrêté du 11 juillet 1977.

Pour les travaux comportant la préparation, l'emploi, la manipulation, ou l'exposition aux agents suivants:

- Benzène et homologues.

Pour les travaux qui exposent aux facteurs de risque suivants:

- Poussières de métaux durs (tantale, titane, tungstène et vanadium).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

RI 0426

Fiche de Données de Sécurité
conformément à la Directive CE 91/155/CEE

Nom du produit: GLASURIT 2-SCHICHT- DECKLACK UNI 90-
Code du produit : AH90-5531 20
Date d'impression : 27.11.2002
Révisée le : 20.02.2002

Page 1 / 10
N° de version 6
FR FR 00000000003
1

01 Identification de la substance / préparation et de la société

Nom commercial

GLASURIT 2-SCHICHT- DECKLACK UNI 90- 90-A 531

Usage normal

Peintures carrosserie

Code du produit : AH90-5531 20
Fournisseur : BASF COATINGS AG
POSTFACH 6123
48136 MUENSTER

N° de tél. d'urgence: +49/2501/143227

Fax :

N° de tél. d'urgence ORFILA : 33 1 45 42 59 59

02 Composition / informations sur les composants

(Sur la base de la Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE)

N° CAS	N° EINECS	
Gamme de conc. (%)	Symbole	Phrases R

2-butoxyéthanol

111-76-2	203-905-0	
> 25,0 - 50,0	Xn	20/21/22-36/38

butanol secondaire

78-92-2	201-158-5	
> 10,0 - 25,0	Xi	10-36/37-67

2,4,7,9-tétraméthyl-5-décine-4,7-diol

126-86-3	204-809-1	
> 2,5 - 10,0	Xi	36-52/53

Les textes des phrases R figurent au paragraphe 16.

03 Identification des dangers

Identification des dangers

- Nocif

Indications relatives aux dangers

- Inflammable.
- Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- Irritant pour les yeux et la peau.

04 Premiers secours

Cas général

Fiche de Données de Sécurité
conformément à la Directive CE 91/155/CEE

Nom du produit: **GLASURIT 2-SCHICHT- DECKLACK UNI 90-**

Code du produit : **AH90-5531 20**

Date d'impression : 27.11.2002

Révisée le : 20.02.2002

Page 2 / 10

N° de version 6

FR FR 00000000003

2

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation

Evacuer la personne hors de la zone de danger. La garder au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération. Faire appel à un médecin.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon, rincer abondamment. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment à l'eau claire et propre durant 10 à 15 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche immédiatement et faire boire de l'eau abondamment. Ne pas faire vomir. Garder la personne au chaud et au repos. Faire immédiatement appel à un médecin.

05 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, eau pulvérisée.
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinctions non appropriés pour des raisons de sécurité

Eau en jet

Risques particuliers occasionnés par le produit, ses produits de combustion ou par les gaz formés

Du fait de la présence de composants organiques dans la préparation, un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques sérieux pour la santé.

Équipement de protection spécial

Porter un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans les locaux enfumés.

Remarques supplémentaires

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

Fiche de Données de Sécurité
conformément à la Directive CE 91/155/CEE

Nom du produit: **GLASURIT 2-SCHICHT- DECKLACK UNI 90-**

Code du produit : **AH90-5531 20**

Page 3 / 10

Date d'impression : **27.11.2002**

N° de version **6**

Révisée le : **20.02.2002**

FR FR 0000000003

3

06 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de sécurité individuelles

Se conformer aux prescriptions de sécurité (cf. § 7 et 8).

Du fait de la présence de solvants organiques, se tenir à l'écart des sources d'ignition; bien ventiler les locaux; ne pas inhaler les vapeurs.

Mesures de protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Procédé de nettoyage

Contenir et retenir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer dans des fûts appropriés en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur. Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

07 Manipulation et stockage

Manipulation

Précautions à prendre lors de la manipulation

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites au poste de travail.

Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistolage.

Éviter l'inhalation des poussières de ponçage.

Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Observer les mesures de protection individuelle décrites au paragraphe 8.

Garder les emballages éloignés des sources de chaleur, des étincelles, des flammes nues. Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Le produit peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des

Fiche de Données de Sécurité
conformément à la Directive CE 91/155/CEE

Nom du produit: **GLASURIT 2-SCHICHT- DECKLACK UNI 90-**

Code du produit : **AH90-5531 20**

Date d'impression : 27.11.2002

Révisée le : 20.02.2002

Page 4 / 10

N° de version 6

FR FR 00000000003

4

masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Protection contre l'incendie et les explosions

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Conserver l'emballage bien fermé et à l'abri de l'humidité dans un endroit frais et bien ventilé.

Stockage

Exigences concernant les locaux et les emballages

Les équipements électriques doivent être protégés contre les explosions conformément aux normes en vigueur. Les sols doivent être conducteurs et imperméables aux matières stockées.

Garder les emballages solidement fermés. Ne pas les vider par pression : ces récipients ne sont pas adaptés à cet usage. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale afin d'éviter tout écoulement de produit. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Incompatibilité de stockage

Tenir à l'écart des matières fortement acides ou alcalines ainsi que des agents oxydants.

Autres indications concernant les conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Stocker dans un endroit sec, bien ventilé. Tenir à l'écart de toute source de d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Température de stockage : DND

08 Contrôle de l'exposition et équipement de protection individuelle

Mesures d'ordre technique

Assurer une bonne ventilation. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou par une ventilation générale des locaux. Si cela est insuffisant pour maintenir les concentrations de polluants sous les valeurs limites au poste de travail, porter un appareil respiratoire approprié et agréé pour cet usage.

Fiche de Données de Sécurité
conformément à la Directive CE 91/155/CEE

Nom du produit: **GLASURIT 2-SCHICHT- DECKLACK UNI 90-**
Code du produit : **AH90-5531 20**
Date d'impression : 27.11.2002
Révisée le : 20.02.2002

Page 5 / 10
N° de version 6
FR FR 00000000003
5

Valeurs limites au poste de travail

N° CAS	Valeurs limites	
	ml/m3 (ppm)	mg/m3
butanol secondaire		
78-92-2 VME	100	300
2-butoxyethanol		
111-76-2 VME	25	120

Protection individuelle

Protection respiratoire

Lorsque les utilisateurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux valeurs limites au poste de travail, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

protection respiratoire appropriée : p.e. demi-masque avec filtre combiné A1P2

Protection des mains

Requise en cas de contacts fréquents ou prolongés.

Gants de protection appropriés : p.e. gants caoutchouc butyle

La convenance du type de gant de protection doit dans tous les cas être testée (p. ex. gant antiélectrostatique, résistance mécanique, chimique, etc.).

Des crèmes barrières peuvent aider à protéger les parties de la peau pouvant entrer en contact avec le produit. Ne pas appliquer de crèmes barrières une fois qu'un contact cutané a eu lieu.

Protection des yeux

Requise s'il y a risque de contact avec les yeux.

Utiliser lunettes étanches.

09 Propriétés physiques et chimiques

Aspect : liquide
Couleur : bleu
Odeur : spécifique
pH : DND
Changement d'état physique
Température d'ébullition /
Intervalle de distillation : DND

Fiche de Données de Sécurité
conformément à la Directive CE 91/155/CEE

Nom du produit: **GLASURIT 2-SCHICHT- DECKLACK UNI 90-**

Code du produit : **AH90-5531 20**

Date d'impression : **27.11.2002**

Révisée le : **20.02.2002**

Page 6 / 10

N° de version 6

FR FR 00000000003

6

Point de fusion /
Intervalle de fusion : DND

Point d'éclair : +035 °C ISO 3679

Température d'auto-inflammation: > 200 °C
solvants

Limite inférieure d'explosion : > 35 g/m³

Limite supérieure d'explosion : DND

Pression de vapeur : DND

Densité : 0,980 g/cm³ à 20°C

Solubilité : miscible à l'eau

Viscosité : >060/6 s à 20°C ISO 2431

10 Stabilité et réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage décrites au paragraphe 7.

Conditions à éviter

Substances à éviter

Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

11 Informations toxicologiques

Le produit n'a pas été contrôlé en tant que tel mais a été classé suivant la méthode conventionnelle (méthode de calcul de la Directive Substances Dangereuses 1999/45/CE).
Autres informations, voir paragraphes 2 et 15.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des valeurs limites au poste de travail indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, dommages causés aux reins, au foie et au système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autre sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et

Fiche de Données de Sécurité
conformément à la Directive CE 91/155/CEE

Nom du produit: **GLASURIT 2-SCHICHT- DECKLACK UNI 90-**

Code du produit : **AH90-5531 20**

Date d'impression : **27.11.2002**

Révisée le : **20.02.2002**

Page 7 / 10

N° de version 6

FR FR 00000000003

7

provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Le 2-butoxyéthanol et son acétate pénètrent de façon percutanée dans l'organisme et provoquent des modifications dans le sang, néfastes pour la santé.

12 Informations écologiques

La préparation a été évaluée conformément à la méthode classique de la Directive sur les préparations 1999/45/CE et n'a pas été classée parmi les produits dangereux pour l'environnement.

Ne pas répandre de produit dans les cours d'eau ou dans les canalisations.

13 Indications relatives à l'élimination

Produits usages

Recommandations

Se conformer aux réglementations communautaires, nationales et locales concernant l'élimination des déchets industriels. Faire transporter et détruire les déchets par l'exploitant d'une installation agréée. En cas de valorisation thermique, ne pas incinérer d'emballages fermés et n'incinérer que dans une installation agréée pour la catégorie de produits à détruire.

Catalogue européen des déchets

ancienne version conformément à la décision de la Commission 94/3/CE :

08 01 02

Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation de peintures et vernis;
déchets de peintures et vernis sans solvants halogénés.

nouvelle version conformément à la décision de la Commission 2001/118/CE :

08 01 11*

Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) et du décapage de peintures et vernis;
déchets de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Fiche de Données de Sécurité
conformément à la Directive CE 91/155/CEE

Nom du produit: **GLASURIT 2-SCHICHT- DECKLACK UNI 90-**

Code du produit : **AH90-5531 20**

Date d'impression : **27.11.2002**

Révisée le : **20.02.2002**

Page 8 / 10

N° de version **6**

FR FR 0000000003

8

Les déchets figurant sur la liste et marqués d'un astérisque (*) sont des déchets dangereux au sens de la directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux.

Emballages usagés

Recommandations

Les emballages vidés de manière conforme aux réglementations doivent être soumis au recyclage des ferrailles ou au reconditionnement. Les emballages qui n'auraient pas été vidés de manière conforme aux réglementations font partie des déchets spéciaux. Faire transporter et valoriser ces déchets d'emballage par l'exploitant d'une installation agréée. Stocker et mettre à disposition les déchets d'emballage dans des conditions propres à favoriser leur valorisation ultérieure : ne pas mélanger les déchets qui ne peuvent être valorisés selon les mêmes procédés. Valorisation : reconditionnement, recyclage ou valorisation thermique.

14 Informations relatives au transport

Transport terrestre

UN 1263, PEINTURES, 3, III, ADR/RID
numéro d'identification du danger 30

Transport maritime

PAINT, 3, UN 1263, III

Transport aérien

PAINT, 3, UN 1263, III

Autres informations

"NON CLASSÉ COMME MARCHANDISE DE CLASSE 3" en emballages < 450 l

15 Informations réglementaires

Étiquetage selon les directives CE
(1999/45/CE)

Symboles de danger : Xn

Classe de danger :
Nocif

Contient :
2-butoxyéthanol

R10

Fiche de Données de Sécurité
conformément à la Directive CE 91/155/CEE

Nom du produit: **GLASURIT 2-SCHICHT- DECKLACK UNI 90-**

Code du produit : **AH90-5531 20**

Date d'impression : **27.11.2002**

Révisée le : **20.02.2002**

Page 9 / 10

N° de version 6

FR FR 00000000003

9

Inflammable.

R20/21/22

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R36/38

Irritant pour les yeux et la peau.

Etiquetage industriel

S23

Ne pas respirer les vapeurs / aérosols / brouillards de pistolage.

S36/37

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S38

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Données relatives à la directive COV 1999/13/CE

Solvants organiques volatils : 55 %

COV : 56 %

Substances CMR volatiles : Néant

Substances halogénées volatiles étiquetées R40 :

Néant

Réglementations nationales

Classe de danger - eau : 1 (VwVws du 17.05.99) (Allemagne)

VbE (Allemagne): Néant

"TA-Luft" (Allemagne)

Pourcentage classe 1: -

Pourcentage classe 2: 39 %

Pourcentage classe 3: 16 %

Code de la Sécurité Sociale (Art. L 461-1 à L 461-7) (France)

Tableaux des maladies professionnelles n° :

84

Code de la Sécurité Sociale (Art. D 461-1) (France)

Tableaux des maladies à caractère professionnel n° :

A603

16 Autres informations

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Indications relatives aux dangers des composants mentionnés dans le paragraphe 2.

R10

Inflammable.

R20/21/22

Fiche de Données de Sécurité
conformément à la Directive CE 91/155/CEE

Nom du produit: **GLASURIT 2-SCHICHT- DECKLACK UNI 90-**

Code du produit : **AH90-5531 20**

Page 10 / 10

Date d'impression : 27.11.2002

N° de version 6

Révisée le : 20.02.2002

FR FR 00000000003

10

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R36

Irritant pour les yeux.

R36/37

Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R36/38

Irritant pour les yeux et la peau.

R52/53

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R67

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Pour les systèmes multi-composants, tenir compte des données de sécurité de tous les composants.

Explication des abréviations :

DND données non disponibles

NA non applicable

VLE Valeurs limites d'exposition à court terme - France

VME Valeurs limites de moyenne d'exposition - France

Les indications de cette fiche de données de sécurité correspondent à notre niveau de connaissances actuel et satisfont aux législations nationales et de l'UE. Le produit ne sera utilisé sans consultation du fabricant que pour un usage indiqué au paragraphe 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales. Les indications figurant sur cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences en matière de sécurité concernant notre produit et ne constituent pas de garantie quant à ses propriétés.

R1 0427

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: GLASURIT HS-CLEAR VOC 3.5 92335 (3) 5L
Code du produit : AF23-0035 2002 Page 1 / 17
Date d'impression : 24.10.2011 N° de version 14
Révisée le : 07.09.2009 FR FR 00000000003
1

01 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

Identificateur de produit

GLASURIT HS-CLEAR VOC 3.5 92335 (3) 5L
AF23-0035 2002
53144413

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peintures carrosserie

Article client n°

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BASF Coatings GmbH
Postfach 6123
48136 Muenster
Deutschland

adresse E-Mail

Product-Safety-Coatings@basf.com

numéro de téléphone d'urgence

+49/2501/143227

Service d'information à contacter

+49/2501/143688

N° de tél. d'urgence ORFILA

33 1 45 42 59 59

02 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

- Inflammable.
- Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Contient du/ de la/ des dérivé de méthyle et de pentaméthyl-1,2,2,6,6 pipéridyle-4, bis-(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyl)-sebacat. Peut déclencher une réaction allergique.

Éléments d'étiquetage

According to Directive 67/548/EEC respectively 1999/45/EC (Annex V, Section A and B)

Symboles de danger : Xi

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: GLASURIT HS-CLEAR VOC 3.5 92335 (3) 5L
Code du produit : AF23-0035 2002 Page 2 / 17
Date d'impression : 24.10.2011 N° de version 14
Révisée le : 07.09.2009 FR FR 0000000003
2

Classe de danger :
Irritant

Contient : **Néant**

Indications relatives aux dangers

R10

Inflammable.

R36/37

Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R52/53

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R66

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Etiquetage industriel

S23

Ne pas respirer les vapeurs / aérosols / brouillards de pistolage.

S24

Éviter le contact avec la peau.

S38

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

S61

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Contient du/ de la/ des dérivé de méthyle et de pentaméthyl-1,2,2,6,6 pipéridyle-4, bis-(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyl)-sebacat. Peut déclencher une réaction allergique.

Autres dangers

03 Composition / informations sur les composants

Substances

non applicable

Mélanges

Caractérisation chimique

résine acrylique, solvant organique

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: GLASURIT HS-CLEAR VOC 3.5 92335 (3) 5L
Code du produit : AF23-0035 2002
Date d'impression : 24.10.2011
Révisée le : 07.09.2009

Page 3 / 17
N° de version 14
FR FR 00000000003
3

Composants dangereux
conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

N° CAS % (poids) Mention de Danger	N° EINECS	N° REACH	N° INDEX
n-propylbenzène			
103-65-1 0,2 - < 0,3	203-132-9		601-024-00-X
H226 H335 H411 H304			
- Liquides Inflammables Catégorie 3			
- Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) Irritant pour le système respiratoire Catégorie 3			
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2			
- Danger par aspiration Catégorie 1			
mésitylène			
108-67-8 0,5 - < 1,0	203-604-4		601-025-00-5
H226 H335 H411			
- Liquides Inflammables Catégorie 3			
- Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) Irritant pour le système respiratoire Catégorie 3			
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2			
1,2,4-triméthylbenzène			
95-63-6 2,0 - < 2,5	202-436-9		601-043-00-3
H226 H332 H315 H319 H335 H411			
- Liquides Inflammables Catégorie 3			
- Toxicité Aigüe Inhalation - Vapeur Catégorie 4			
- Corrosion/Irritation cutanée Catégorie 2			
- Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2A			
- Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) Irritant pour le système respiratoire Catégorie 3			
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2			
méthylisobutylcétone			
108-10-1 15,0 - < 20,0	203-550-1		606-004-00-4
H225 H332 H319 H335			
- Liquides Inflammables Catégorie 2			
- Toxicité Aigüe Inhalation - Vapeur Catégorie 4			
- Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2A			
- Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) Irritant pour le système respiratoire Catégorie 3			
acétate de n-butyle			
123-86-4 2,5 - < 3,0	204-658-1		607-025-00-1

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: GLASURIT HS-CLEAR VOC 3.5 92335 (3) 5L
Code du produit : AF23-0035 2002
Date d'impression : 24.10.2011
Révisée le : 07.09.2009

Page 4 / 17

N° de version 14

FR FR 00000000003

4

H226 H336

- Liquides Inflammables Catégorie 3
- Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) Les vapeurs peuvent causer somnolence et vertige. Catégorie 3

hydroxyphényl-alkylbenzotriazole

127519-17-9

607-281-00-4

1,0 - < 2,0

H411

- Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2

dérivé de méthyle et de pentaméthyl-1,2,2,6,6 pipéridyle-4

82919-37-7

280-060-4

0,2 - < 0,3

H317 H400 H410

- sensibilisation de la peau Catégorie 1
- toxicité aquatique aiguë Catégorie 1
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1

acide benzoïque

65-85-0

200-618-2

1,0 - < 2,0

H319

- Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2A

bis-(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyl)-sebacat

41556-26-7

255-437-1

0,5 - < 1,0

H317 H400 H410

- sensibilisation de la peau Catégorie 1
- toxicité aquatique aiguë Catégorie 1
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1

solvant naphtas (pétrole) légers aromatiques

64742-95-6

265-199-0

649-356-00-4

3,0 - < 5,0

H226 H411 H304 H336

- Liquides Inflammables Catégorie 3
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2
- Danger par aspiration Catégorie 1
- Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) Les vapeurs peuvent causer somnolence et vertige. Catégorie 3

éthoxy propionate d'éthyle

763-69-9

212-112-9

15,0 - < 20,0

H226

- Liquides Inflammables Catégorie 3

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: GLASURIT HS-CLEAR VOC 3.5 92335 (3) 5L

Code du produit : AF23-0035 2002

Page 5 / 17

Date d'impression : 24.10.2011

N° de version 14

Révisée le : 07.09.2009

FR FR 00000000003

5

Composants dangereux
conformément à la directive 1999/45/CE

N° CAS % (poids)	N° EINECS Symbole	N° REACH Phrases R	N° INDEX
n-propylbenzène			
103-65-1 0,2 - < 0,3	203-132-9 N,Xn	10-37-51/53-65	601-024-00-X
mésitylène			
108-67-8 0,5 - < 1,0	203-604-4 N,Xi	10-37-51/53	601-025-00-5
1,2,4-triméthylbenzène			
95-63-6 2,0 - < 2,5	202-436-9 N,Xn	10-20-36/37/38-51/53	601-043-00-3
méthylisobutylcétone			
108-10-1 15,0 - < 20,0	203-550-1 F,Xn	11-20-36/37-66	606-004-00-4
acétate de n-butyle			
123-86-4 2,5 - < 3,0	204-658-1 -	10-66-67	607-025-00-1
hydroxyphényl-alkylbenzotriazole			
127519-17-9 1,0 - < 2,0	N	51/53	607-281-00-4
dérivé de méthyle et de pentaméthyl-1,2,2,6,6 pipéridyle-4			
82919-37-7 0,2 - < 0,3	280-060-4 N,Xi	43-50/53	
acide benzoïque			
65-85-0 1,0 - < 2,0	200-618-2 Xi	36	
bis-(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyl)-sebacat			
41556-26-7 0,5 - < 1,0	255-437-1 N,Xi	43-50/53	
solvant naphtas (pétrole) légers aromatiques			
64742-95-6 3,0 - < 5,0	265-199-0 N,Xn	10-51/53-65-66-67	649-356-00-4
éthoxy propionate d'éthyle			
763-69-9 15,0 - < 20,0	212-112-9 -	66	

Le texte intégral des symboles de danger, des phrases de risque et

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: GLASURIT HS-CLEAR VOC 3.5 92335 (3) 5L
Code du produit : AF23-0035 2002
Date d'impression : 24.10.2011
Révisée le : 07.09.2009

Page 6 / 17
N° de version 14
FR FR 0000000003

6

des mentions de danger est spécifié dans le chapitre 16 si des ingrédients dangereux sont mentionnés.

04 Premiers secours

Description des premiers secours

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Après inhalation

Evacuer la personne hors de la zone de danger. La garder au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération. Faire appel à un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon, rincer abondamment. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact. Maintenir les paupières écartées et rincer abondamment à l'eau claire et propre ou avec une solution de rinçage oculaire spéciale et faire appel à un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer abondamment la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente) et consulter immédiatement un médecin. Garder la victime au repos. Ne pas faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données disponibles.

05 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, eau pulvérisée.

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: **GLASURIT HS-CLEAR VOC 3.5 92335 (3) 5L**
Code du produit : **AF23-0035 2002** Page 7 / 17
Date d'impression : 24.10.2011 N° de version 14
Révisée le : 07.09.2009 FR FR 00000000003
7

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité
Eau en jet

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques sérieux pour la santé.

Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection
Porter un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans les locaux enfumés.

Indications complémentaires

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

06 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition et bien ventiler les locaux. Ne pas respirer les vapeurs.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et retenir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer dans des fûts appropriés en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur. Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit:	GLASURIT HS-CLEAR VOC 3.5 92335 (3) 5L	
Code du produit	: AF23-0035 2002	Page 8 / 17
Date d'impression	: 24.10.2011	N° de version 14
Révisée le	: 07.09.2009	FR FR 0000000003
		8

07 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre lors de la manipulation

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites au poste de travail.

Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistelage.

Éviter l'inhalation des poussières de ponçage.

Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Observer les mesures de protection individuelle décrites au paragraphe 8.

Garder les emballages éloignés des sources de chaleur, des étincelles, des flammes nues. Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Le produit peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistelage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Protection contre l'incendie et les explosions

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Conserver l'emballage bien fermé et à l'abri de l'humidité dans un endroit frais et bien ventilé.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les locaux et les emballages

Les équipements électriques doivent être protégés contre les explosions conformément aux normes en vigueur. Les sols doivent être conducteurs et imperméables aux matières stockées.

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: GLASURIT HS-CLEAR VOC 3.5 92335 (3) 5L
Code du produit : AF23-0035 2002
Date d'impression : 24.10.2011
Révisée le : 07.09.2009

Page 9 / 17
N° de version 14
FR FR 00000000003
9

Garder les emballages solidement fermés. Ne pas les vider par pression : ces récipients ne sont pas adaptés à cet usage. Fermer avec soin les récipients ouverts et les stocker verticalement pour éviter tout écoulement. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Incompatibilité de stockage

Tenir à l'écart des matières fortement acides ou alcalines ainsi que des agents oxydants.

Autres indications concernant les conditions de stockage

Toujours conserver dans des récipients correspondant à l'emballage d'origine. Respecter les informations portées sur l'étiquette. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'abri de la chaleur et de l'ensoleillement direct. Tenir éloigné des sources d'ignition.

Température de stockage : 5 - 35 °C

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Des informations détaillées sont données dans les fiches techniques.

08 Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

N° CAS	Valeurs limites		
	ml/m3 (ppm)	mg/m3	
1,2,4-triméthylbenzène			
95-63-6	VLE	50	250
	VME	20	100
méthylisobutylcétone			
108-10-1	VLE	50	208
	VME	20	83
mésitylène			
108-67-8	VLE	50	250
	VME	20	100
acétate de n-butyle			
123-86-4	VLE	200	940
	VME	150	710

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une bonne ventilation. Ceci peut être obtenu par une

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: GLASURIT HS-CLEAR VOC 3.5 92335 (3) 5L
Code du produit : AF23-0035 2002 Page 10 / 17
Date d'impression : 24.10.2011 N° de version 14
Révisée le : 07.09.2009 FR FR 0000000003
10

aspiration locale ou par une ventilation générale des locaux. Si cela est insuffisant pour maintenir les concentrations de polluants sous les valeurs limites au poste de travail, porter un appareil respiratoire approprié et agréé pour cet usage.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Lorsque les utilisateurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux valeurs limites au poste de travail, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Le ponçage à sec, le découpage et/ou le soudage autogène du film durci peuvent entraîner un dégagement de poussières et/ou de fumées dangereuses. Si possible, effectuer tout ponçage à l'eau. Si l'exposition aux poussières et fumées ne peut être évitée malgré la mise en place d'une aspiration locale, porter une protection respiratoire appropriée.

En cas de contact avec des aérosols, utiliser un demi-masque de protection respiratoire A1P2.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Exemple de gant approprié : gant de protection contre les substances chimiques, testé selon la norme européenne EN 374, de matériau : p.e. gants caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau: = 0,7 mm

Pour les indications sur le temps de passage, s'adresser aux fabricants de gants.

Les indications reposent sur des informations fournies par les fabricants de gants ou les producteurs de matières premières, ou sur des données tirées de la littérature sur les constituants chimiques du produit.

Toujours vérifier l'adéquation du gant à son utilisation au poste de travail (exemples : résistance mécanique; compatibilité avec le produit, propriétés antistatiques).

Suivre les instructions et les informations du fabricant des gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au changement des gants.

Changer les gants dès qu'ils présentent des détériorations ou les premiers signes d'usure. Il est conseillé d'appliquer une protection cutanée préventive (crème protectrice).

Protection des yeux

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit:	GLASURIT HS-CLEAR VOC 3.5 92335 (3) 5L	Page 11 / 17
Code du produit	: AF23-0035 2002	N° de version 14
Date d'impression	: 24.10.2011	FR FR 00000000003
Révisée le	: 07.09.2009	11

Requise s'il y a risque de contact avec les yeux.

Utiliser lunettes étanches.

Protection corporelle

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges en fibres naturelles et/ou fibres synthétiques calorifuges.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir paragraphes 7 et 12.

09 Propriétés physiques et chimiques

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: spécifique
pH	: NA
Changement d'état physique	
Température d'ébullition /	
Intervalle de distillation	: DND
Point de fusion /	
Intervalle de fusion	: DND
Point d'éclair	: +023 °C ISO 3679
Température d'auto-inflammation:	> 200 °C
	solvants
Limite inférieure d'explosion	: > 35 g/m3
Limite supérieure d'explosion	: DND
Pression de vapeur	: DND
Densité	: 0,999 g/cm3 à 20°C
Solubilité	: non miscible à l'eau
Viscosité	: >040/6 s à 20°C ISO 2431

10 Stabilité et réactivité

Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: GLASURIT HS-CLEAR VOC 3.5 92335 (3) 5L
Code du produit : AF23-0035 2002
Date d'impression : 24.10.2011
Révisée le : 07.09.2009

Page 12 / 17

N° de version 14

FR FR 00000000003

12

stockage décrites au paragraphe 7.

Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Conditions à éviter

Matières incompatibles

Tenir à l'écart des matières fortement acides et alcalines et des oxydants afin d'éviter les réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

11 Informations toxicologiques

Le produit n'a pas été contrôlé en tant que tel mais a été classé suivant la méthode conventionnelle (méthode de calcul de la Directive Substances Dangereuses 1999/45/CE).
Autres informations, voir paragraphes 3 et 15.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des valeurs limites au poste de travail indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, dommages causés aux reins, au foie et au système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autre sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

L'inhalation répétée ou continue de concentrations de solvants supérieures à la valeur limite au poste de travail peut entraîner l'apparition de troubles durables du système nerveux central, tels qu'encéphalopathie toxique chronique, ainsi que modifications du comportement et troubles de la mémoire.

Les solvants peuvent, par pénétration percutanée, causer certains des effets mentionnés plus haut. Un contact prolongé ou répété avec le produit nuit au renouvellement naturel du film hydrolipidique de la peau et peut entraîner une dermatite de contact non allergique et/ou une pénétration percutanée.

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: GLASURIT HS-CLEAR VOC 3.5 92335 (3) 5L
Code du produit : AF23-0035 2002
Date d'impression : 24.10.2011
Révisée le : 07.09.2009

Page 13 / 17
N° de version 14
FR FR 00000000003
13

Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

12 Informations écologiques

Cas général

Aucun résultat de test n'est disponible pour ce produit.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques.
Voir paragraphes 3 et 15 pour plus de détails.

Ne pas répandre de produit dans les cours d'eau ou dans les canalisations.

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité des composants dangereux pour l'environnement cités au paragraphe 3:

N° CAS	Méthode de test	Biodégradabilité en %
n-propylbenzène		
103-65-1	OECD 301 A	facilement dégradable
mésitylène		
108-67-8	OECD 301 A	facilement dégradable
1,2,4-triméthylbenzène		
95-63-6	OECD 301 A	difficilement dégradable
solvant naphtas (pétrole) légers aromatiques		
64742-95-6	OECD 301 A	facilement dégradable

13 Indications relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Produits usages

Recommandations

Se conformer aux réglementations communautaires, nationales et locales concernant l'élimination des déchets industriels. Faire transporter et détruire les déchets par l'exploitant d'une installation agréée. En cas de valorisation thermique, ne pas incinérer d'emballages fermés et n'incinérer que dans une installation agréée pour la catégorie de produits à détruire.

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: GLASURIT HS-CLEAR VOC 3.5 92335 (3) 5L
Code du produit : AF23-0035 2002
Date d'impression : 24.10.2011
Révisée le : 07.09.2009

Page 14 / 17
N° de version 14
FR FR 00000000003
14

Catalogue européen des déchets

Décision 2000/532/CE de la Commission du 3 mai 2000 :

08 01 11*

Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les déchets figurant sur la liste et marqués d'un astérisque (*) sont des déchets dangereux au sens de la directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux.

Emballage non nettoyé

Recommandations

Les emballages vidés de manière conforme aux réglementations doivent être soumis au recyclage des ferrailles ou au reconditionnement. Les emballages qui n'auraient pas été vidés de manière conforme aux réglementations doivent être éliminés selon la directive 91/689/CEE. Faire transporter et valoriser ces déchets d'emballage par l'exploitant d'une installation agréée. Stocker et mettre à disposition les déchets d'emballage dans des conditions propres à favoriser leur valorisation ultérieure : ne pas mélanger les déchets qui ne peuvent être valorisés selon les mêmes procédés. Valorisation : reconditionnement, recyclage ou valorisation thermique.

14 Informations relatives au transport

Transport terrestre

UN 1263, PEINTURES, 3, III, (D/E), ADR/RID
Disposition spéciale 640 E
Numéro d'identification du danger 30

Transport maritime

UN 1263, PAINT, 3, III
N° EMS: F-E, S-E

Transport aérien

UN 1263, PAINT, 3, III

Autres informations

"NON CLASSÉ COMME MARCHANDISE DE CLASSE 3" en emballages < 450 l;
ADR

15 Informations réglementaires

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit:	GLASURIT HS-CLEAR VOC 3.5 92335 (3) 5L	Page 15 / 17
Code du produit	: AF23-0035 2002	N° de version 14
Date d'impression	: 24.10.2011	FR FR 00000000003
Révisée le	: 07.09.2009	15

Données relatives à la directive COV 1999/13/CE (du produit livré)

Solvants organiques volatils : 43 %
COV : 43 %
Substances CMR volatiles : Néant
Substances halogénées volatiles étiquetées R40 :
Néant

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE)

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB : D
Valeur limite pour la teneur max. en COV
conformément à l'annexe IIB : 420 g/l
Teneur en COV du produit prêt à l'emploi,
ISO 11890-2 : 419 g/l

Réglementations nationales

Classe de danger - eau : 2 (VwVws du 01.08.2005) (Allemagne)

"TA-Luft 86" (Allemagne)

Pourcentage classe 1: -
Pourcentage classe 2: 7 %
Pourcentage classe 3: 39 %

Code de la Sécurité Sociale (Art. L 461-1 à L 461-7) (France)

Tableaux des maladies professionnelles n° :
84

Code de la Sécurité Sociale (Art. D 461-1) (France)

Tableaux des maladies à caractère professionnel n° :
A601, A603, A606, A607

16 Autres informations

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Cette fiche de données de sécurité est conforme à l'annexe II du règlement (CE) n°. 1907/2006.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne dégagent pas l'utilisateur de son obligation de procéder à une évaluation des risques conformément à la directive 98/24/CE.

Indications relatives aux dangers des composants mentionnés dans le paragraphe 3.

R10

Inflammable.

R11

Facilement inflammable.

R20

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit:	GLASURIT HS-CLEAR VOC 3.5 92335 (3) 5L	Page 16 / 17
Code du produit	: AF23-0035 2002	N° de version 14
Date d'impression	: 24.10.2011	FR FR 00000000003
Révisée le	: 07.09.2009	16

Nocif par inhalation.

R36

Irritant pour les yeux.

R36/37

Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R36/37/38

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R37

Irritant pour les voies respiratoires.

R43

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H332

Nocif par inhalation.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H336

Peut provoquer somnolence et des vertiges.

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit:	GLASURIT HS-CLEAR VOC 3.5 92335 (3) 5L	Page 17 / 17
Code du produit	: AF23-0035 2002	N° de version 14
Date d'impression	: 24.10.2011	FR FR 00000000003
Révisée le	: 07.09.2009	17

néfastes à long terme.

N Dangereux pour l'environnement
Xn Nocif
Xi Irritant
F Facilement inflammable

Pour les systèmes multi-composants, tenir compte des données de sécurité de tous les composants.

Explication des abréviations :

DND données non disponibles

NA non applicable

VLE Valeurs limites d'exposition à court terme - France

VME Valeurs limites de moyenne d'exposition - France

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduites des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.

R 1 0428

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 352 216 5L
Code du produit : SV41-0316 1606
Date d'impression : 21.07.2011
Révisée le : 02.06.2010

Page 1 / 14
N° de version 13
FR FR 00000000003
1

01 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

Identificateur de produit

352 216 5L
SV41-0316 1606
54770294

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peintures carrosserie
Article client n°

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BASF Coatings GmbH
Postfach 6123
48136 Muenster
Deutschland
adresse E-Mail
Product-Safety-Coatings@basf.com
numéro de téléphone d'urgence
+49/2501/143227
Service d'information à contacter
+49/2501/143688
N° de tél. d'urgence ORFILA
33 1 45 42 59 59

02 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

- Inflammable.
- Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Éléments d'étiquetage

According to Directive 67/548/EEC respectively 1999/45/EC (Annex V, Section A and B)

Symboles de danger : **Xn**

Classe de danger :
Nocif

Contient :
xylène (mélange d'isomères)

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 352 216 5L
Code du produit : SV41-0316 1606
Date d'impression : 21.07.2011
Révisée le : 02.06.2010

Page 2 / 14
N° de version 13
FR FR 0000000003
2

Indications relatives aux dangers

R10

Inflammable.

R20/21

Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R66

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Etiquetage industriel

S23

Ne pas respirer les vapeurs / aérosols / brouillards de pistolage.

S36/37

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S38

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Autres dangers

03 Composition / informations sur les composants

Substances

non applicable

Mélanges

Caractérisation chimique

solvant organique

Composants dangereux
conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

N° CAS	N° EINECS	N° REACH	N° INDEX
--------	-----------	----------	----------

% (poids)

Mention de Danger

xylène (mélange d'isomères)

1330-20-7	215-535-7		601-022-00-9
-----------	-----------	--	--------------

15,0 - < 20,0

H226 H312 H332 H315

- Liquides Inflammables Catégorie 3
- Toxicité Aigüe par voie cutanée Catégorie 4
- Toxicité Aigüe Inhalation - Vapeur Catégorie 4
- Corrosion/Irritation cutanée Catégorie 2

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 352 216 5L
Code du produit : SV41-0316 1606
Date d'impression : 21.07.2011
Révisée le : 02.06.2010

Page 3 / 14
N° de version 13
FR FR 0000000003
3

éthylbenzène

100-41-4 202-849-4 601-023-00-4
3,0 - < 5,0

H225 H332

- Liquides Inflammables Catégorie 2
- Toxicité Aigüe Inhalation - Vapeur Catégorie 4

acétate de n-butyle

123-86-4 204-658-1 607-025-00-1
30,0 - < 50,0

H226 H336

- Liquides Inflammables Catégorie 3
- Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) Les vapeurs peuvent causer somnolence et vertige. Catégorie 3

acétate de butylglycol

112-07-2 203-933-3 607-038-00-2
2,0 - < 2,5

H312 H332

- Toxicité Aigüe par voie cutanée Catégorie 4
- Toxicité Aigüe Inhalation - Vapeur Catégorie 4

acétate de 2-méthoxypropyle

70657-70-4 274-724-2 607-251-00-0
0,1 - < 0,2

H226 H335 H360D

- Liquides Inflammables Catégorie 3
- Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) Irritant pour le système respiratoire Catégorie 3
- Toxique pour la reproduction foetus Catégorie 1B

éthoxy propionate d'éthyle

763-69-9 212-112-9
1,0 - < 2,0

Composants dangereux
conformément à la directive 1999/45/CE

N° CAS	N° EINECS	N° REACH	N° INDEX
% (poids)	Symbole	Phrases R	

xylène (mélange d'isomères)

1330-20-7	215-535-7		601-022-00-9
15,0 - < 20,0	Xn	10-20/21-38	

éthylbenzène

100-41-4	202-849-4		601-023-00-4
3,0 - < 5,0	F, Xn	11-20	

acétate de n-butyle

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 352 216 5L

Code du produit : SV41-0316 1606

Date d'impression : 21.07.2011

Révisée le : 02.06.2010

Page 5 / 14

N° de version 13

FR FR 00000000003

5

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données disponibles.

05 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés

Mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, eau pulvérisée.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité
Eau en jet

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques sérieux pour la santé.

Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection

Porter un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans les locaux enfumés.

Indications complémentaires

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

06 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition et bien ventiler les locaux. Ne pas respirer les vapeurs.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 352 216 5L
Code du produit : SV41-0316 1606
Date d'impression : 21.07.2011
Révisée le : 02.06.2010

Page 6 / 14
N° de version 13
FR FR 0000000003
6

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et retenir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer dans des fûts appropriés en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur. Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

07 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre lors de la manipulation

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites au poste de travail.

Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistelage.

Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Observer les mesures de protection individuelle décrites au paragraphe 8.

Garder les emballages éloignés des sources de chaleur, des étincelles, des flammes nues. Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Le produit peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistelage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Protection contre l'incendie et les explosions

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 352 216 5L

Code du produit : SV41-0316 1606

Date d'impression : 21.07.2011

Révisée le : 02.06.2010

Page 7 / 14

N° de version 13

FR FR 0000000003

7

se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Conserver l'emballage bien fermé et à l'abri de l'humidité dans un endroit frais et bien ventilé.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les locaux et les emballages

Les équipements électriques doivent être protégés contre les explosions conformément aux normes en vigueur. Les sols doivent être conducteurs et imperméables aux matières stockées.

Garder les emballages solidement fermés. Ne pas les vider par pression : ces récipients ne sont pas adaptés à cet usage. Fermer avec soin les récipients ouverts et les stocker verticalement pour éviter tout écoulement. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Incompatibilité de stockage

Tenir à l'écart des matières fortement acides ou alcalines ainsi que des agents oxydants.

Autres indications concernant les conditions de stockage

Toujours conserver dans des récipients correspondant à l'emballage d'origine. Respecter les informations portées sur l'étiquette. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'abri de la chaleur et de l'ensoleillement direct. Tenir éloigné des sources d'ignition.

Température de stockage : DND

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Des informations détaillées sont données dans les fiches techniques.

08 Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

N° CAS	Valeurs limites	
	ml/m3 (ppm)	mg/m3
éthylbenzène		
100-41-4 VME	20	88,4
acétate de n-butyle		
123-86-4 VLE	200	940

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 352 216 5L
Code du produit : SV41-0316 1606
Date d'impression : 21.07.2011
Révisée le : 02.06.2010

Page 8 / 14
N° de version 13
FR FR 00000000003
8

	VME	150	710
xylyène (mélange d'isomères)			
1330-20-7	VLE	100	442
	VME	50	221

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une bonne ventilation. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou par une ventilation générale des locaux. Si cela est insuffisant pour maintenir les concentrations de polluants sous les valeurs limites au poste de travail, porter un appareil respiratoire approprié et agréé pour cet usage.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Lorsque les utilisateurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux valeurs limites au poste de travail, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

En cas de contact avec des aérosols, utiliser un demi-masque de protection respiratoire A1P2.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Exemple de gant approprié : gant de protection contre les substances chimiques, testé selon la norme européenne EN 374, de matériau : p.e. gants caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau: = 0,5 mm

Pour les indications sur le temps de passage, s'adresser aux fabricants de gants.

Les indications reposent sur des informations fournies par les fabricants de gants ou les producteurs de matières premières, ou sur des données tirées de la littérature sur les constituants chimiques du produit.

Toujours vérifier l'adéquation du gant à son utilisation au poste de travail (exemples : résistance mécanique; compatibilité avec le produit, propriétés antistatiques).

Suivre les instructions et les informations du fabricant des gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au changement des gants.

Changer les gants dès qu'ils présentent des détériorations ou les premiers signes d'usure. Il est conseillé d'appliquer une

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 352 216 5L

Code du produit : SV41-0316 1606

Date d'impression : 21.07.2011

Révisée le : 02.06.2010

Page 9 / 14

N° de version 13

FR FR 00000000003

9

protection cutanée préventive (crème protectrice).

Protection des yeux

Requise s'il y a risque de contact avec les yeux.

Utiliser lunettes étanches.

Protection corporelle

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges en fibres naturelles et/ou fibres synthétiques calorifuges.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir paragraphes 7 et 12.

09 Propriétés physiques et chimiques

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : spécifique

pH : NA

Changement d'état physique

Température d'ébullition /
Intervalle de distillation : 124 - 195 °C

Point de fusion /
Intervalle de fusion : DND

Point d'éclair : +031 °C ISO 3679

Température d'auto-inflammation: > 200 °C
solvants

Limite inférieure d'explosion : > 35 g/m3

Limite supérieure d'explosion : DND

Pression de vapeur : DND

Densité : 0,915 g/cm3 à 20°C

Solubilité : non miscible à l'eau

Viscosité : <030/3 s à 20°C ISO 2431

10 Stabilité et réactivité

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 352 216 5L
Code du produit : SV41-0316 1606
Date d'impression : 21.07.2011
Révisée le : 02.06.2010

Page 10 / 14
N° de version 13
FR FR 00000000003
10

Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage décrites au paragraphe 7.

Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Conditions à éviter

Matières incompatibles

Tenir à l'écart des matières fortement acides et alcalines et des oxydants afin d'éviter les réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

11 Informations toxicologiques

Le produit n'a pas été contrôlé en tant que tel mais a été classé suivant la méthode conventionnelle (méthode de calcul de la Directive Substances Dangereuses 1999/45/CE).
Autres informations, voir paragraphes 3 et 15.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des valeurs limites au poste de travail indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, dommages causés aux reins, au foie et au système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autre sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

L'inhalation répétée ou continue de concentrations de solvants supérieures à la valeur limite au poste de travail peut entraîner l'apparition de troubles durables du système nerveux central, tels qu'encéphalopathie toxique chronique, ainsi que modifications du comportement et troubles de la mémoire.

Les solvants peuvent, par pénétration percutanée, causer certains des effets mentionnés plus haut. Un contact prolongé ou répété

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 352 216 5L

Code du produit : SV41-0316 1606

Date d'impression : 21.07.2011

Révisée le : 02.06.2010

Page 11 / 14

N° de version 13

FR FR 00000000003

11

avec le produit nuit au renouvellement naturel du film hydrolipidique de la peau et peut entraîner une dermatite de contact non allergique et/ou une pénétration percutanée.

Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

12 Informations écologiques

Cas général

Aucun résultat de test n'est disponible pour ce produit.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

Ne pas répandre de produit dans les cours d'eau ou dans les canalisations.

13 Indications relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Produits usages

Recommandations

Se conformer aux réglementations communautaires, nationales et locales concernant l'élimination des déchets industriels. Faire transporter et détruire les déchets par l'exploitant d'une installation agréée. En cas de valorisation thermique, ne pas incinérer d'emballages fermés et n'incinérer que dans une installation agréée pour la catégorie de produits à détruire.

Catalogue européen des déchets

Décision 2000/532/CE de la Commission du 3 mai 2000 :

07 07 04*

Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs;
autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Les déchets figurant sur la liste et marqués d'un astérisque (*) sont des déchets dangereux au sens de la directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux.

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 352 216 5L
Code du produit : SV41-0316 1606
Date d'impression : 21.07.2011
Révisée le : 02.06.2010

Page 12 / 14
N° de version 13
FR FR 00000000003
12

Emballage non nettoyé

Recommandations

Les emballages vidés de manière conforme aux réglementations doivent être soumis au recyclage des ferrailles ou au reconditionnement. Les emballages qui n'auraient pas été vidés de manière conforme aux réglementations doivent être éliminés selon la directive 91/689/CEE. Faire transporter et valoriser ces déchets d'emballage par l'exploitant d'une installation agréée. Stocker et mettre à disposition les déchets d'emballage dans des conditions propres à favoriser leur valorisation ultérieure : ne pas mélanger les déchets qui ne peuvent être valorisés selon les mêmes procédés. Valorisation : reconditionnement, recyclage ou valorisation thermique.

14 Informations relatives au transport

Transport terrestre

UN 1263, MATIERES APPARENTEES AUX PEINTURES, 3, III, (D/E),
ADR/RID
Disposition spéciale 640 E
Numéro d'identification du danger 30

Transport maritime

UN 1263, PAINT RELATED MATERIAL, 3, III
N° EMS: F-E, S-E

Transport aérien

UN 1263, PAINT RELATED MATERIAL, 3, III

Autres informations

15 Informations réglementaires

Données relatives à la directive COV 1999/13/CE (du produit livré)

Solvants organiques volatils : 100 %
COV : 100 %
Substances CMR volatiles : 0,1 %
- acétate de 2-méthoxypropyle
Substances halogénées volatiles étiquetées R40 :
Néant

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE)

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB : Néant
Valeur limite pour la teneur max. en COV
conformément à l'annexe IIB : Néant

Réglementations nationales

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 352 216 5L
Code du produit : SV41-0316 1606
Date d'impression : 21.07.2011
Révisée le : 02.06.2010

Page 13 / 14
N° de version 13
FR FR 00000000003
13

Classe de danger - eau : 2 (VwVws du 01.08.2005) (Allemagne)

"TA-Luft 86" (Allemagne)
Pourcentage classe 1: -
Pourcentage classe 2: 22 %
Pourcentage classe 3: 78 %

Code de la Sécurité Sociale (Art. L 461-1 à L 461-7) (France)
Tableaux des maladies professionnelles n° :
4BIS, 84

Code de la Sécurité Sociale (Art. D 461-1) (France)
Tableaux des maladies à caractère professionnel n° :
A601, A603, A607

16 Autres informations

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Cette fiche de données de sécurité est conforme à l'annexe II du règlement (CE) n°. 1907/2006.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne dégagent pas l'utilisateur de son obligation de procéder à une évaluation des risques conformément à la directive 98/24/CE.

Indications relatives aux dangers des composants mentionnés dans le paragraphe 3.

R10
Inflammable.

R11
Facilement inflammable.

R20
Nocif par inhalation.

R20/21
Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R37
Irritant pour les voies respiratoires.

R38
Irritant pour la peau.

R61
Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R66
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 352 216 5L
Code du produit : SV41-0316 1606
Date d'impression : 21.07.2011
Révisée le : 02.06.2010

Page 14 / 14
N° de version 13
FR FR 0000000003
14

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H312

Nocif par contact cutané.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H332

Nocif par inhalation.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H336

Peut provoquer somnolence et des vertiges.

H360D

Peut nuire au fœtus

Xn Nocif
F Facilement inflammable
T Toxique

R2 Repr.Cat.2

Pour les systèmes multi-composants, tenir compte des données de sécurité de tous les composants.

Explication des abréviations :

DND données non disponibles
NA non applicable

VLE Valeurs limites d'exposition à court terme - France
VME Valeurs limites de moyenne d'exposition - France

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduites des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.

R1 0429

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 93 E 3 5L
Code du produit : AZ93-0200 0108
Date d'impression : 25.10.2011
Révisée le : 28.04.2006

Page 1 / 10
N° de version 14
FR FR 00000000003
1

01 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

Identificateur de produit

93 E 3 5L
AZ93-0200 0108
54954734

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
et utilisations déconseillées

Peintures carrosserie

Article client n°

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de
sécurité

BASF Coatings GmbH
Postfach 6123
48136 Muenster
Deutschland

adresse E-Mail

Product-Safety-Coatings@basf.com

numéro de téléphone d'urgence

+49/2501/143227

Service d'information à contacter

+49/2501/143688

N° de tél. d'urgence ORFILA

33 1 45 42 59 59

02 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

This preparation is not classified as dangerous according to
Directive 67/548/EEC or Directive 1999/45/EC.

Éléments d'étiquetage

According to Directive 67/548/EEC respectively 1999/45/EC (Annex
V, Section A and B)

Préparation non classée.

Autres dangers

03 Composition / informations sur les composants

Substances

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 93 E 3 5L	
Code du produit : AZ93-0200 0108	Page 2 / 10
Date d'impression : 25.10.2011	N° de version 14
Révisée le : 28.04.2006	FR FR 00000000003
	2

non applicable

Mélanges

Caractérisation chimique

solution aqueuse

Composants dangereux
conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

Néant

Composants dangereux
conformément à la directive 1999/45/CE

Néant

04 Premiers secours

Description des premiers secours

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Après inhalation

Amener la personne hors de la zone de danger. La garder au chaud et au repos, et faire appel à un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon, rincer abondamment. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact. Maintenir les paupières écartées et rincer abondamment à l'eau claire et propre ou avec une solution de rinçage oculaire spéciale et faire appel à un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer abondamment la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente) et consulter immédiatement un médecin. Garder la victime au repos. Ne pas faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11.

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 93 E 3 5L
Code du produit : AZ93-0200 0108
Date d'impression : 25.10.2011
Révisée le : 28.04.2006

Page 3 / 10
N° de version 14
FR FR 00000000003
3

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données disponibles.

05 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, eau pulvérisée.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité
Eau en jet

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques sérieux pour la santé.

Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection

Porter un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans les locaux enfumés.

Indications complémentaires

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

06 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et retenir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer dans des fûts appropriés en vue de l'élimination

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 93 E 3 5L

Code du produit : AZ93-0200 0108

Date d'impression : 25.10.2011

Révisée le : 28.04.2006

Page 4 / 10

N° de version 14

FR FR 00000000003

4

selon les réglementations en vigueur. Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

07 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre lors de la manipulation

Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistelage.

Éviter l'inhalation des poussières de ponçage.

Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Observer les mesures de protection individuelle décrites au paragraphe 8.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistelage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Protection contre l'incendie et les explosions

Conserver l'emballage bien fermé et à l'abri de l'humidité dans un endroit frais et bien ventilé.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les locaux et les emballages

Garder les emballages solidement fermés. Ne pas les vider par pression : ces récipients ne sont pas adaptés à cet usage. Fermer avec soin les récipients ouverts et les stocker verticalement pour éviter tout écoulement. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Incompatibilité de stockage

Tenir à l'écart des matières fortement acides ou alcalines ainsi que des agents oxydants.

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 93 E 3 5L

Code du produit : AZ93-0200 0108

Date d'impression : 25.10.2011

Révisée le : 28.04.2006

Page 5 / 10

N° de version 14

FR FR 00000000003

5

Autres indications concernant les conditions de stockage

Toujours conserver dans des récipients correspondant à l'emballage d'origine. Respecter les informations portées sur l'étiquette. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'abri de la chaleur et de l'ensoleillement direct. Tenir éloigné des sources d'ignition.

Température de stockage : 5 - 40 °C

Protéger contre le gel.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Des informations détaillées sont données dans les fiches techniques.

08 Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Néant

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Le ponçage à sec, le découpage et/ou le soudage autogène du film durci peuvent entraîner un dégagement de poussières et/ou de fumées dangereuses. Si possible, effectuer tout ponçage à l'eau. Si l'exposition aux poussières et fumées ne peut être évitée malgré la mise en place d'une aspiration locale, porter une protection respiratoire appropriée.

En cas de contact avec des aérosols, utiliser un demi-masque de protection respiratoire A1P2.

Protection des mains

En cas de contact fréquent ou prolongé, il est conseillé d'utiliser un gant de protection testé selon la norme européenne EN 374 : en caoutchouc butyle (épaisseur du matériau : 0,5 mm), caoutchouc nitrile (épaisseur du matériau : 1,25 mm) ou caoutchouc fluoré (épaisseur du matériau : 0,7 mm).

Toujours vérifier l'adéquation du gant à son utilisation au poste de travail (exemples : résistance mécanique; compatibilité avec le

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 93 E 3 5L
Code du produit : AZ93-0200 0108
Date d'impression : 25.10.2011
Révisée le : 28.04.2006

Page 6 / 10
N° de version 14
FR FR 00000000003
6

produit, propriétés antistatiques).

Suivre les instructions et les informations du fabricant des gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au changement des gants.

Changer les gants dès qu'ils présentent des détériorations ou les premiers signes d'usure. Il est conseillé d'appliquer une protection cutanée préventive (crème protectrice).

Protection des yeux

Requise s'il y a risque de contact avec les yeux.

Utiliser lunettes étanches.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir paragraphes 7 et 12.

09 Propriétés physiques et chimiques

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: spécifique
pH	: 9,5 - 10,5
Changement d'état physique	
Température d'ébullition /	
Intervalle de distillation	: DND
Point de fusion /	
Intervalle de fusion	: DND
Point d'éclair	: >+99 °C ISO 3679
Température d'auto-inflammation:	> 200 °C
Limite inférieure d'explosion	: Néant
Limite supérieure d'explosion	: DND
Pression de vapeur	: DND
Densité	: 1,008 g/cm ³ à 20°C
Solubilité	: miscible à l'eau
Viscosité	: <030/3 s à 20°C ISO 2431

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 93 E 3 5L
Code du produit : AZ93-0200 0108
Date d'impression : 25.10.2011
Révisée le : 28.04.2006

Page 7 / 10
N° de version 14
FR FR 0000000003
7

10 Stabilité et réactivité

Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage décrites au paragraphe 7.

Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Conditions à éviter

Matières incompatibles

Tenir à l'écart des matières fortement acides et alcalines et des oxydants afin d'éviter les réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

11 Informations toxicologiques

Le produit n'a pas été contrôlé en tant que tel mais a été classé suivant la méthode conventionnelle (méthode de calcul de la Directive Substances Dangereuses 1999/45/CE).
Autres informations, voir paragraphes 3 et 15.

12 Informations écologiques

Cas général

Aucun résultat de test n'est disponible pour ce produit.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

Ne pas répandre de produit dans les cours d'eau ou dans les

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 93 E 3 5L
Code du produit : AZ93-0200 0108
Date d'impression : 25.10.2011
Révisée le : 28.04.2006

Page 8 / 10
N° de version 14
FR FR 00000000003
8

canalisations.

13 Indications relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Produits usages

Recommandations

Se conformer aux réglementations communautaires, nationales et locales concernant l'élimination des déchets industriels. Faire transporter et détruire les déchets par l'exploitant d'une installation agréée. En cas de valorisation thermique, ne pas incinérer d'emballages fermés et n'incinérer que dans une installation agréée pour la catégorie de produits à détruire.

Catalogue européen des déchets

Décision 2000/532/CE de la Commission du 3 mai 2000 :

08 01 12

Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Emballage non nettoyé

Recommandations

Les emballages vidés de manière conforme aux réglementations doivent être soumis au recyclage des ferrailles ou au reconditionnement. Les emballages qui n'auraient pas été vidés de manière conforme aux réglementations doivent être éliminés selon la directive 91/689/CEE. Faire transporter et valoriser ces déchets d'emballage par l'exploitant d'une installation agréée. Stocker et mettre à disposition les déchets d'emballage dans des conditions propres à favoriser leur valorisation ultérieure : ne pas mélanger les déchets qui ne peuvent être valorisés selon les mêmes procédés. Valorisation : reconditionnement, recyclage ou valorisation thermique.

14 Informations relatives au transport

Transport terrestre

non soumis à la réglementation
(ADR / RID)

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 93 E 3 5L
Code du produit : AZ93-0200 0108
Date d'impression : 25.10.2011
Révisée le : 28.04.2006

Page 9 / 10
N° de version 14
FR FR 00000000003
9

Transport maritime
non soumis à la réglementation
(IMDG)

Transport aérien
non soumis à la réglementation
(ICAO-TI / IATA-DGR)

Autres informations

15 Informations réglementaires

Données relatives à la directive COV 1999/13/CE (du produit livré)
Solvants organiques volatils : Néant
COV : Néant
Substances CMR volatiles : Néant
Substances halogénées volatiles étiquetées R40 :
Néant

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE)
Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB : Néant
Valeur limite pour la teneur max. en COV
conformément à l'annexe IIB : Néant

Réglementations nationales

Classe de danger - eau : 1 (VwVws du 01.08.2005) (Allemagne)

"TA-Luft 86" (Allemagne)

Pourcentage classe 1: -
Pourcentage classe 2: -
Pourcentage classe 3: -

16 Autres informations

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Cette fiche de données de sécurité est conforme à l'annexe II du règlement (CE) n°. 1907/2006.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne dégagent pas l'utilisateur de son obligation de procéder à une évaluation des risques conformément à la directive 98/24/CE.

Indications relatives aux dangers des composants mentionnés dans le paragraphe 3.

Pour les systèmes multi-composants, tenir compte des données de sécurité de tous les composants.

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 93 E 3 5L

Code du produit : AZ93-0200 0108

Date d'impression : 25.10.2011

Révisée le : 28.04.2006

Page 10 / 10

N° de version 14

FR FR 0000000003

10

Explication des abréviations :

DND données non disponibles

NA non applicable

VLE Valeurs limites d'exposition à court terme - France

VME Valeurs limites de moyenne d'exposition - France

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduites des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.

R 1 0430

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 929 33 2,5L
Code du produit : SC29-0035 0105
Date d'impression : 25.10.2011
Révisée le : 10.10.2011

Page 1 / 18
N° de version 12
FR FR 00000000003
1

01 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

Identificateur de produit

929 33 2,5L
SC29-0035 0105
54643942

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peintures carrosserie
Article client n°

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BASF Coatings GmbH
Postfach 6123
48136 Muenster
Deutschland

adresse E-Mail

Product-Safety-Coatings@basf.com

numéro de téléphone d'urgence

+49/2501/143227

Service d'information à contacter

+49/2501/143688

N° de tél. d'urgence ORFILA

33 1 45 42 59 59

02 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

- Inflammable.
- Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Éléments d'étiquetage

According to Directive 67/548/EEC respectively 1999/45/EC (Annex V, Section A and B)

Symboles de danger : Xn

Classe de danger :
Nocif

Contient :

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 929 33 2,5L

Code du produit : SC29-0035 0105

Date d'impression : 25.10.2011

Révisée le : 10.10.2011

Page 2 / 18

N° de version 12

FR FR 00000000003

2

polymère HDI

Indications relatives aux dangers

R10

Inflammable.

R20/21

Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R43

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Etiquetage industriel

S23

Ne pas respirer les vapeurs / aérosols / brouillards de pistolage.

S36/37

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S38

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

S61

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Contient des isocyanates. Observer les instructions données par le fabricant - se référer à la fiche de données de sécurité.

Autres dangers

Le produit peut sensibiliser la peau et les voies respiratoires. Cet effet est susceptible de s'aggraver en cas de contacts fréquents et prolongés.

03 Composition / informations sur les composants

Substances

non applicable

Mélanges

Caractérisation chimique

polyisocyanate, solvant organique

Composants dangereux

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

N° CAS

N° EINECS

N° REACH

N° INDEX

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 929 33 2,5L

Code du produit : SC29-0035 0105

Date d'impression : 25.10.2011

Révisée le : 10.10.2011

Page 3 / 18

N° de version 12

FR FR 00000000003

3

% (poids)

Mention de Danger

n-propylbenzène

103-65-1 203-132-9 601-024-00-X

0,1 - < 0,2

H226 H335 H411 H304

- Liquides Inflammables Catégorie 3
- Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) Irritant pour le système respiratoire Catégorie 3
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2
- Danger par aspiration Catégorie 1

mésitylène

108-67-8 203-604-4 601-025-00-5

0,3 - < 0,5

H226 H335 H411

- Liquides Inflammables Catégorie 3
- Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) Irritant pour le système respiratoire Catégorie 3
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2

1,2,4-triméthylbenzène

95-63-6 202-436-9 601-043-00-3

1,0 - < 2,0

H226 H332 H315 H319 H335 H411

- Liquides Inflammables Catégorie 3
- Toxicité Aigüe Inhalation - Vapeur Catégorie 4
- Corrosion/Irritation cutanée Catégorie 2
- Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2A
- Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) Irritant pour le système respiratoire Catégorie 3
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2

méthylisoamylcétone

110-12-3 203-737-8 606-026-00-4

20,0 - < 25,0

H226 H332

- Liquides Inflammables Catégorie 3
- Toxicité Aigüe Inhalation - Vapeur Catégorie 4

acétate de butylglycol

112-07-2 203-933-3 607-038-00-2

7,0 - < 10,0

H312 H332

- Toxicité Aigüe par voie cutanée Catégorie 4
- Toxicité Aigüe Inhalation - Vapeur Catégorie 4

diisocyanate d'hexaméthylène

822-06-0 212-485-8 615-011-00-1

0,1 - < 0,2

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 929 33 2,5L

Code du produit : SC29-0035 0105

Date d'impression : 25.10.2011

Révisée le : 10.10.2011

Page 4 / 18

N° de version 12

FR FR 0000000003

4

H331 H315 H319 H335 H334 H317

- Toxicité Aigüe Inhalation - Vapeur Catégorie 3
- Corrosion/Irritation cutanée Catégorie 2
- Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2
- Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) Irritant pour le système respiratoire Catégorie 3
- Sensibilisation des voies respiratoires Catégorie 1
- sensibilisation de la peau Catégorie 1

isocyanate de tosyle

4083-64-1 223-810-8

615-012-00-7

0,3 - < 0,5

H315 H319 H335 H334

- Corrosion/Irritation cutanée Catégorie 2
- Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2
- Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) Irritant pour le système respiratoire Catégorie 3
- Sensibilisation des voies respiratoires Catégorie 1

solvant naphthas (pétrole) légers aromatiques

64742-95-6 265-199-0

649-356-00-4

2,0 - < 2,5

H226 H411 H304 H336

- Liquides Inflammables Catégorie 3
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2
- Danger par aspiration Catégorie 1
- Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) Les vapeurs peuvent causer somnolence et vertige. Catégorie 3

polymère HDI

28182-81-2 500-060-2

50,0 - < 75,0

H317

- sensibilisation de la peau Catégorie 1

Composants dangereux

conformément à la directive 1999/45/CE

N° CAS % (poids)	N° EINECS Symbole	N° REACH Phrases R	N° INDEX
n-propylbenzène			
103-65-1 0,1 - < 0,2	203-132-9 N,Xn	10-37-51/53-65	601-024-00-X
mésitylène			
108-67-8 0,3 - < 0,5	203-604-4 N,Xi	10-37-51/53	601-025-00-5
1,2,4-triméthylbenzène			

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 929 33 2,5L
Code du produit : SC29-0035 0105
Date d'impression : 25.10.2011
Révisée le : 10.10.2011

Page 5 / 18
N° de version 12
FR FR 00000000003
5

95-63-6 202-436-9 601-043-00-3
1,0 - < 2,0 N,Xn 10-20-36/37/38-51/53

méthylisoamylcétone

110-12-3 203-737-8 606-026-00-4
20,0 - < 25,0 Xn 10-20

acétate de butylglycol

112-07-2 203-933-3 607-038-00-2
7,0 - < 10,0 Xn 20/21

diisocyanate d'hexaméthylène

822-06-0 212-485-8 615-011-00-1
0,1 - < 0,2 T 23-36/37/38-42/43

isocyanate de tosyle

4083-64-1 223-810-8 615-012-00-7
0,3 - < 0,5 Xn 14-36/37/38-42

solvant naphtas (pétrole) légers aromatiques

64742-95-6 265-199-0 649-356-00-4
2,0 - < 2,5 N,Xn 10-51/53-65-66-67

polymère HDI

28182-81-2 500-060-2
50,0 - < 75,0 Xi 43

Le texte intégral des symboles de danger, des phrases de risque et des mentions de danger est spécifié dans le chapitre 16 si des ingrédients dangereux sont mentionnés.

04 Premiers secours

Description des premiers secours

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Après inhalation

Evacuer la personne hors de la zone de danger. La garder au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération. Faire appel à un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon, rincer abondamment. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 929 33 2,5L

Code du produit : SC29-0035 0105

Date d'impression : 25.10.2011

Révisée le : 10.10.2011

Page 6 / 18

N° de version 12

FR FR 00000000003

6

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact. Maintenir les paupières écartées et rincer abondamment à l'eau claire et propre ou avec une solution de rinçage oculaire spéciale et faire appel à un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer abondamment la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente) et consulter immédiatement un médecin. Garder la victime au repos. Ne pas faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données disponibles.

05 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés

Mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, eau pulvérisée.
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité
Eau en jet

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques sérieux pour la santé.

Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection

Porter un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans les locaux enfumés.

Indications complémentaires

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

06 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 929 33 2,5L

Code du produit : SC29-0035 0105

Date d'impression : 25.10.2011

Révisée le : 10.10.2011

Page 7 / 18

N° de version 12

FR FR 00000000003

7

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition et bien ventiler les locaux. Ne pas respirer les vapeurs.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Les placer dans des fûts adéquats. Les surfaces contaminées doivent rapidement être nettoyées. Un décontaminant inflammable possible peut être:

éthanol ou isopropanol 50 % volumique; eau 45 % volumique;

solution ammoniacale de densité=0,88 5 % volumique

Autre possibilité d'un décontaminant non inflammable:

carbonate de sodium 5 % volumique; eau 95 % volumique

Les résidus doivent être recueillis avec le même matériau et laissés reposer quelques jours jusqu'à disparition de toute réaction. Refermer ensuite les fûts et éliminer selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

07 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre lors de la manipulation

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites au poste de travail.

Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistolage.

Éviter l'inhalation des poussières de ponçage.

Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans les locaux où

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 929 33 2,5L

Code du produit : SC29-0035 0105

Date d'impression : 25.10.2011

Révisée le : 10.10.2011

Page 8 / 18

N° de version 12

FR FR 0000000003

8

la préparation est utilisée. Observer les mesures de protection individuelle décrites au paragraphe 8.

Garder les emballages éloignés des sources de chaleur, des étincelles, des flammes nues. Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Le produit peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Faire attention lors de l'ouverture d'emballages déjà entamés : risque de surpression.

Protection contre l'incendie et les explosions

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Conserver l'emballage bien fermé et à l'abri de l'humidité dans un endroit frais et bien ventilé.

Éviter tout échauffement au-dessus de 50°C. Assurer une ventilation suffisante et, le cas échéant, assurer une aspiration spécifique du poste de travail. L'application par pulvérisation nécessite une aspiration.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les locaux et les emballages

Les équipements électriques doivent être protégés contre les explosions conformément aux normes en vigueur. Les sols doivent être conducteurs et imperméables aux matières stockées.

Garder les emballages solidement fermés. Ne pas les vider par pression : ces récipients ne sont pas adaptés à cet usage. Fermer avec soin les récipients ouverts et les stocker verticalement pour éviter tout écoulement. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Incompatibilité de stockage

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 929 33 2,5L

Code du produit : SC29-0035 0105

Date d'impression : 25.10.2011

Révisée le : 10.10.2011

Page 9 / 18

N° de version 12

FR FR 0000000003

9

Tenir à l'écart des matières fortement acides ou alcalines ainsi que des agents oxydants, des amines, des alcools et de l'eau.

Autres indications concernant les conditions de stockage

Toujours conserver dans des récipients correspondant à l'emballage d'origine. Respecter les informations portées sur l'étiquette. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'abri de la chaleur et de l'ensoleillement direct. Tenir éloigné des sources d'ignition.

Température de stockage : DND

Prendre les mesures nécessaires pour maintenir à un niveau minimum la pénétration d'humidité ou d'eau dans le récipient. La présence d'eau entraîne la formation de CO2 et une augmentation de la pression dans les récipients fermés.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Des informations détaillées sont données dans les fiches techniques.

08 Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Les personnes qui ont des antécédents d'asthme, d'allergies, des difficultés respiratoires chroniques ou périodiques ne doivent en aucun cas mettre en oeuvre ce type de produits. Contrôler régulièrement la fonction pulmonaire des personnes manipulant ce produit.

Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

N° CAS		Valeurs limites	
		ml/m3 (ppm)	mg/m3
1,2,4-triméthylbenzène			
95-63-6	VLE	50	250
	VME	20	100
mésitylène			
108-67-8	VLE	50	250
	VME	20	100
méthylisoamylcétone			
110-12-3	VME	20	95
diisocyanate d'hexaméthylène			
822-06-0	VLE	0,02	0,15
	VME	0,01	0,075
polymère HDI			
28182-81-2	VLE	-	1

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 929 33 2,5L
Code du produit : SC29-0035 0105
Date d'impression : 25.10.2011
Révisée le : 10.10.2011

Page 10 / 18
N° de version 12
FR FR 00000000003
10

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une bonne ventilation. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou par une ventilation générale des locaux. Lors de l'application au pistolet, même lorsqu'une bonne ventilation est assurée, utiliser une protection respiratoire.

Dans un environnement frais et sec, le film de peinture peut, jusqu'à 30 heures après l'application, contenir de l'isocyanate n'ayant pas réagi.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Lorsque les utilisateurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux valeurs limites au poste de travail, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Le ponçage à sec, le découpage et/ou le soudage autogène du film durci peuvent entraîner un dégagement de poussières et/ou de fumées dangereuses. Si possible, effectuer tout ponçage à l'eau. Si l'exposition aux poussières et fumées ne peut être évitée malgré la mise en place d'une aspiration locale, porter une protection respiratoire appropriée.

protection respiratoire appropriée : p.e. masque complet avec filtre combiné AB2P3

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Exemple de gant approprié : gant de protection contre les substances chimiques, testé selon la norme européenne EN 374, de matériau : p.e. gants caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau: = 0,5 mm

Pour les indications sur le temps de passage, s'adresser aux fabricants de gants.

Les indications reposent sur des informations fournies par les fabricants de gants ou les producteurs de matières premières, ou sur des données tirées de la littérature sur les constituants chimiques du produit.

Toujours vérifier l'adéquation du gant à son utilisation au poste de travail (exemples : résistance mécanique; compatibilité avec le produit, propriétés antistatiques).

Suivre les instructions et les informations du fabricant des gants

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 929 33 2,5L

Code du produit : SC29-0035 0105

Date d'impression : 25.10.2011

Révisée le : 10.10.2011

Page 11 / 18

N° de version 12

FR FR 00000000003

11

relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au changement des gants.

Changer les gants dès qu'ils présentent des détériorations ou les premiers signes d'usure. Il est conseillé d'appliquer une protection cutanée préventive (crème protectrice).

Protection des yeux

Requise s'il y a risque de contact avec les yeux.

Protection corporelle

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges en fibres naturelles et/ou fibres synthétiques calorifuges.

Porter des vêtements de protection. Vêtements de protection requis : sur-vêtement jetable

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir paragraphes 7 et 12.

09 Propriétés physiques et chimiques

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: spécifique
pH	: NA
Changement d'état physique	
Température d'ébullition /	
Intervalle de distillation	: DND
Point de fusion /	
Intervalle de fusion	: DND
Point d'éclair	: +023 °C ISO 3679
Température d'auto-inflammation:	> 200 °C
	solvants
Limite inférieure d'explosion	: > 35 g/m3
Limite supérieure d'explosion	: DND
Pression de vapeur	: DND
Densité	: 1,015 g/cm3 à 20°C
Solubilité	: non miscible à l'eau

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 929 33 2,5L

Code du produit : SC29-0035 0105

Date d'impression : 25.10.2011

Révisée le : 10.10.2011

Page 12 / 18

N° de version 12

FR FR 00000000003

12

Viscosité : >030/3 s à 20°C ISO 2431

10 Stabilité et réactivité

Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage décrites au paragraphe 7.

Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Conditions à éviter

Matières incompatibles

Tenir à l'écart des matières fortement acides et alcalines, des oxydants, des amines, des alcools et de l'eau. Les amines et les alcools provoquent des réactions exothermiques incontrôlées. Le produit réagit lentement avec l'eau en dégageant du dioxyde de carbone. Dans les récipients fermés, cela entraîne une augmentation de la pression, qui peut déformer, gonfler et, dans des cas extrêmes, faire éclater le récipient.

Produits de décomposition dangereux

Des températures élevées peuvent entraîner la formation de produits de décomposition dangereux tels que fumée, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, acide cyanhydrique, isocyanates monomères.

11 Informations toxicologiques

Le produit n'a pas été contrôlé en tant que tel mais a été classé suivant la méthode conventionnelle (méthode de calcul de la Directive Substances Dangereuses 1999/45/CE).
Autres informations, voir paragraphes 3 et 15.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des valeurs limites au poste de travail indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 929 33 2,5L

Code du produit : SC29-0035 0105

Date d'impression : 25.10.2011

Révisée le : 10.10.2011

Page 13 / 18

N° de version 12

FR FR 0000000003

13

des muqueuses et du système respiratoire, dommages causés aux reins, au foie et au système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autre sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

L'inhalation répétée ou continue de concentrations de solvants supérieures à la valeur limite au poste de travail peut entraîner l'apparition de troubles durables du système nerveux central, tels qu'encéphalopathie toxique chronique, ainsi que modifications du comportement et troubles de la mémoire.

Les solvants peuvent, par pénétration percutanée, causer certains des effets mentionnés plus haut. Un contact prolongé ou répété avec le produit nuit au renouvellement naturel du film hydrolipidique de la peau et peut entraîner une dermatite de contact non allergique et/ou une pénétration percutanée.

Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Sur la base des propriétés des isocyanates et des données toxicologiques relatives aux préparations similaires, ce produit peut causer une irritation et/ou une sensibilisation aiguë des voies respiratoires conduisant à des difficultés de respiration, essoufflements et douleurs asthmatiques. En cas de sensibilisation, des concentrations même inférieures à la valeur limite au poste de travail indiquées peuvent entraîner des symptômes asthmatiques. Une inhalation répétée peut conduire à des maladies chroniques des voies respiratoires.

12 Informations écologiques

Cas général

Aucun résultat de test n'est disponible pour ce produit.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques.

Voir paragraphes 3 et 15 pour plus de détails.

Ne pas répandre de produit dans les cours d'eau ou dans les canalisations.

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité des composants dangereux pour l'environnement cités au paragraphe 3:

N° CAS	Méthode de test	Biodégradabilité en %
--------	-----------------	-----------------------

n-propylbenzène		
-----------------	--	--

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 929 33 2,5L

Code du produit : SC29-0035 0105

Date d'impression : 25.10.2011

Révisée le : 10.10.2011

Page 14 / 18

N° de version 12

FR FR 00000000003

14

103-65-1	OECD 301 A	facilement dégradable
mésitylène		
108-67-8	OECD 301 A	facilement dégradable
1,2,4-triméthylbenzène		
95-63-6	OECD 301 A	difficilement dégradable
solvant naphtas (pétrole) légers aromatiques		
64742-95-6	OECD 301 A	facilement dégradable

13 Indications relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Produits usages

Recommandations

Se conformer aux réglementations communautaires, nationales et locales concernant l'élimination des déchets industriels. Faire transporter et détruire les déchets par l'exploitant d'une installation agréée. En cas de valorisation thermique, ne pas incinérer d'emballages fermés et n'incinérer que dans une installation agréée pour la catégorie de produits à détruire.

Catalogue européen des déchets

Décision 2000/532/CE de la Commission du 3 mai 2000 :

08 01 11*

Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les déchets figurant sur la liste et marqués d'un astérisque (*) sont des déchets dangereux au sens de la directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux.

Emballage non nettoyé

Recommandations

Les emballages vidés de manière conforme aux réglementations doivent être soumis au recyclage des ferrailles ou au reconditionnement. Les emballages qui n'auraient pas été vidés de manière conforme aux réglementations doivent être éliminés selon la directive 91/689/CEE. Faire transporter et valoriser ces déchets d'emballage par l'exploitant d'une installation agréée. Stocker et mettre à disposition les déchets d'emballage dans des conditions propres à favoriser leur valorisation ultérieure : ne pas mélanger les déchets qui ne peuvent être valorisés selon les

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 929 33 2,5L

Code du produit : SC29-0035 0105

Date d'impression : 25.10.2011

Révisée le : 10.10.2011

Page 15 / 18

N° de version 12

FR FR 0000000003

15

mêmes procédés. Valorisation : reconditionnement, recyclage ou valorisation thermique.

Il faut neutraliser les restes de produit subsistant dans les emballages vides conformément aux indications du paragraphe 6.

14 Informations relatives au transport

Transport terrestre

UN 1866, RESINE EN SOLUTION, 3, III, (D/E), ADR/RID

Disposition spéciale 640 E

Numéro d'identification du danger 30

Transport maritime

UN 1866, RESIN SOLUTION, 3, III

N° EMS: F-E, S-E

Transport aérien

UN 1866, RESIN SOLUTION, 3, III

Autres informations

15 Informations réglementaires

Données relatives à la directive COV 1999/13/CE (du produit livré)

Solvants organiques volatils : 44 %

COV : 44 %

Substances CMR volatiles : Néant

Substances halogénées volatiles étiquetées R40 :

Néant

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE)

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB : Néant

Valeur limite pour la teneur max. en COV

conformément à l'annexe IIB : Néant

Réglementations nationales

Classe de danger - eau : 1 (VwVws du 01.08.2005) (Allemagne)

"TA-Luft 86" (Allemagne)

Pourcentage classe 1: < 1 %

Pourcentage classe 2: 13 %

Pourcentage classe 3: 31 %

Code de la Sécurité Sociale (Art. L 461-1 à L 461-7) (France)

Tableaux des maladies professionnelles n° :

62, 84

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 929 33 2,5L

Code du produit : SC29-0035 0105

Date d'impression : 25.10.2011

Révisée le : 10.10.2011

Page 16 / 18

N° de version 12

FR FR 00000000003

16

Code de la Sécurité Sociale (Art. D 461-1) (France)

Tableaux des maladies à caractère professionnel n° :

A601, A603, A606, A607

16 Autres informations

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Cette fiche de données de sécurité est conforme à l'annexe II du règlement (CE) n°. 1907/2006.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne dégagent pas l'utilisateur de son obligation de procéder à une évaluation des risques conformément à la directive 98/24/CE.

Indications relatives aux dangers des composants mentionnés dans le paragraphe 3.

R10

Inflammable.

R14

Réagit violemment au contact de l'eau.

R20

Nocif par inhalation.

R20/21

Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R23

Toxique par inhalation.

R36/37/38

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R37

Irritant pour les voies respiratoires.

R42

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

R42/43

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

R43

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 929 33 2,5L
Code du produit : SC29-0035 0105
Date d'impression : 25.10.2011
Révisée le : 10.10.2011

Page 17 / 18
N° de version 12
FR FR 00000000003
17

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312

Nocif par contact cutané.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H331

Toxique par inhalation.

H332

Nocif par inhalation.

H334

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H336

Peut provoquer somnolence et des vertiges.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N Dangereux pour l'environnement

Xn Nocif

Xi Irritant

T Toxique

Pour les systèmes multi-composants, tenir compte des données de sécurité de tous les composants.

Explication des abréviations :

DND données non disponibles

NA non applicable

VLE Valeurs limites d'exposition à court terme - France

VME Valeurs limites de moyenne d'exposition - France

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduites des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de

Fiche de Données de Sécurité

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: 929 33 2,5L

Code du produit : SC29-0035 0105

Date d'impression : 25.10.2011

Révisée le : 10.10.2011

Page 18 / 18

N° de version 12

FR FR 0000000003

18

nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.